

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE - FICHIERS

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent document a pour objet de définir les conditions générales de vente ou de location d'une partie du fichier de la CCI Touraine.

ARTICLE 2 – TRANSMISSION DES FICHIERS

Les fichiers sont transmis au client dans un délai de 48h ouvrées suite à réception du devis dûment accepté ou du bon de commande, **accompagné du règlement.**

ARTICLE 3 - MODALITES DE RÈGLEMENT

Les tarifs appliqués sont ceux mentionnés au devis annexé aux présentes. Les prix portés sur nos devis sont valables un mois. L'acceptation par écrit par le client de l'offre établie sur devis ne vaut commande ferme que si elle est accompagnée de son règlement intégral au comptant sauf stipulation expresse de notre part.

Les règlements, **EXCLUSIVEMENT À L'ORDRE DE LA CCI TOURAINE** se font en **euros**, par chèque bancaire, postal ou en espèces. Les traites ou billets à ordre ne sont pas acceptés.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la CCI Touraine sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la CCI Touraine serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En outre, conformément à l'article L.441-6 et D.441-5 du code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de QUARANTE (40) Euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement.

ARTICLE 4 - EXPÉDITION

Les fichiers sont envoyés uniquement par voie dématérialisée.

ARTICLE 5 - MISE À JOUR DES FICHIERS

Les mises à jour périodiques de nos fichiers peuvent engendrer une fluctuation plus ou moins importante du nombre d'adresses fournies à la clientèle. Ceci ne peut remettre en cause le montant de la facturation.

ARTICLE 6 - PROTECTION COMMERCIALE

Le client s'engage expressément à n'utiliser les informations que pour ses besoins propres.

Le client s'interdit expressément de céder, transmettre ou communiquer à un tiers sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, les informations contenues dans les fichiers.

Le client s'interdit à des fins commerciales d'utiliser la dénomination CCI Touraine ou de se prévaloir d'une recommandation de la CCI Touraine.

Le non-respect des clauses ci-dessus expose son auteur à des poursuites exercées par la CCI Touraine. Pour tous les supports magnétiques des conditions générales spécifiques doivent être signées par la clientèle.

Article 7 – DELAI DE RETRACTATION

Le délai de rétractation n'est applicable que dans le cas d'un produit et/ou d'une prestation délivré(e)s par la CCI Touraine pour le compte d'un client dit « consommateur » (par opposition à un client « professionnel » au sens du droit de la consommation).

Conformément à l'article L.221-18 du code de la consommation, le client « consommateur » au sens du code de la consommation disposera d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de l'acceptation de la commande sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

•Cas particulier : les produits faisant l'objet d'un téléchargement en ligne

Pour les produits faisant l'objet d'un téléchargement immédiat ou produits faisant l'objet d'un téléchargement et d'une livraison (ex : l'envoi de fichiers associés à des étiquettes):

Les produits sont livrés instantanément par téléchargement d'une prestation immatérielle dès lors que le client aura été informé par voie de courrier électronique que son paiement a été validé et que les produits qu'il a commandés sont disponibles au téléchargement dans son espace client et dès lors qu'il aura fait mention de son choix de renoncer à son délai de rétractation de 14 jours.

ARTICLE 8 - AUTRES DISPOSITIONS

Le fait de passer commande constitue l'acceptation des conditions exposées ci-dessus.

✓ Propriété et utilisation des données

Dans le cadre de l'achat des fichiers via la boutique en ligne, chaque fichier ne pourra être téléchargé qu'une seule fois.

La mise à disposition des fichiers extraits de la base de données appartenant à la CCI Touraine n'entraîne pas transfert de leur propriété au profit de l'acheteur, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité sur les fichiers.

Ainsi, les données mises à disposition sont uniquement destinées aux besoins propres de l'acheteur qui s'interdit de reproduire ou de copier, en totalité ou en partie, de laisser copier ou reproduire, en totalité ou en partie, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie des données pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. La mise en ligne des données sur internet est interdite. Toute forme de vente, location ou commercialisation par l'acheteur, directe ou indirecte, est strictement interdite. Il est rappelé à l'acheteur qu'il lui est interdit de se prévaloir de la CCI Touraine dans l'utilisation qu'il fait des fichiers achetés (prospection physique, par voie de télécopie, automate d'appel, ou courrier électronique) Il appartient à l'acheteur d'utiliser sous sa responsabilité les données fournies dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Le client s'interdit d'utiliser, à des fins commerciales ou non, la dénomination « CCI Touraine » ou de se prévaloir d'une recommandation de la CCI Touraine.

Le non-respect de la présente clause expose l'acheteur à des poursuites sur les plans civil et pénal.

✓ Responsabilité

Le client est tenu de s'assurer de la compatibilité des supports ou mode de transmission des fichiers avec son propre matériel.

En aucun cas la CCI Touraine ne pourrait être rendue responsable des difficultés imputables :

- A la mauvaise utilisation du support
- A la non compatibilité du matériel ou du mode de transmission avec le matériel du client
- Au fonctionnement défectueux du matériel de lecture ou à sa mauvaise installation.

Les données sont communiquées de bonne foi et au vu des informations recensées dans les bases de données liées principalement aux formalités réalisées par les entreprises. La mise à jour des bases de données est quotidienne mais en aucun cas une obligation de résultat ne pourra être recherchée à l'encontre de la CCI Touraine ou de ses fournisseurs. En outre, l'allongement du délai d'utilisation par l'acheteur des données fournies augmente le risque d'obsolescence de ces dernières.

L'acheteur doit s'assurer que les fichiers informatiques commandés sont compatibles avec ses équipements. La CCI Touraine ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du support informatisé.

Par ailleurs, la CCI Touraine ne sera pas responsable de l'inadaptation des informations à un besoin particulier de l'acheteur ou des conséquences de leur utilisation par l'acheteur.

Si la responsabilité de la CCI Touraine était retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le client ne pourrait prétendre qu'à l'annulation de sa commande et à la restitution des sommes versées, à l'exclusion de tous autres dommages, intérêts et indemnités.

En raison des modifications constantes et réglementées de l'information caractérisant les entreprises de Touraine, la CCI Touraine ne peut s'engager au-delà d'un taux de qualification de 80 % des données fournies (hormis pour les données suivantes : adresse mail et numéro de téléphone pour lesquelles la CCI Touraine ne peut s'engager ni sur un taux de qualification minimal ni sur l'exactitude des données).

De même, la CCI Touraine ne pourrait être tenue responsable de l'usage des produits commandés et livrés, l'acheteur étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

ARTICLE 9 – LITIGE

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties sur la prestation délivrée par la CCI Touraine ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la Loi française. Tout litige relatif au présent contrat fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira les Tribunaux de Tours, nonobstant la pluralité de défendeurs.

Conformément aux articles L614-1 et suivants du Code de la consommation, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.